

## 6 Société et Culture

Santé / Sur-prescription et surdosage de médicaments

## Ces pratiques nuisibles au système sanitaire gabonais

F.B.E.M

Libreville/Gabon

Dénoncées au cours du récent congrès de l'Association des pharmaciens Africains de France, qui s'est clos la semaine écoulée, ces dangereuses pratiques sont à l'origine de la hausse des complications hépatiques et rénales chez de nombreux compatriotes, en plus de contribuer à l'augmentation des dépenses liées à la santé.



Photo : F.B.E.M

Paul Biyoghe Mba (c.), comme les pharmaciens à ses côtés, ont fustigé le mauvais usage du médicament au cours du congrès de l'Apaf à Libreville. Photo de droite : Pour le Dr Olivier Rebienot Pellegrin, "l'usage rationnel du médicament commence à poser problème aujourd'hui".

LE récent congrès de l'Association des pharmaciens Africains de France (Apaf), qui s'est tenue la semaine écoulée au Gabon sous le thème "le bon usage du médicament et des dispositifs médicaux", a permis à ces professionnels de Santé de mettre le doigt sur des questions diverses et profondes. Outre l'aspect du

médicament contrefait, contre lequel tous se sont insurgés, les questions de la sur-prescription des médicaments par les professionnels de santé, et celle du surdosage, dans le cadre de l'automédication, y ont également été dénoncées.

Le 1er vice-Premier ministre en charge de la Santé,

Paul Biyoghe Mba, donnait déjà le ton lors de son allocution circonstancielle, en affirmant que « le bon usage du médicament pose la problématique du médicament contrefait, que du médicament vendu en officine ou en milieu hospitalier... ».

Avant de poursuivre sur



Photo : Aristide Moussavou B

les enjeux sanitaires de cette question : « En milieu hospitalier, il faut surtout veiller au problème de surdosage et d'interaction médicamenteuse, qui entraînent des complications surtout hépatiques et rénales... A l'officine, la dispensation des médicaments doit respecter certaines règles. En effet, de nombreux médicaments en officine ne sont délivrés aux malades que sur prescription médicale. Le pharmacien doit donc y veiller, en respectant l'ordonnance, afin d'éviter là, également, des interactions médicamenteuses. Dans ce cas, le rôle du pharmacien est important pour

orienter le patient et, surtout, lui expliquer le bon usage du médicament. C'est pour quoi, on assiste de plus en plus à une prise en charge de certaines maladies non chroniques, telles que le diabète ou l'hypertension », a-t-il regretté.

A sa suite, le président du Syndicat des pharmaciens du Gabon (Sypharga), Olivier Rebienot Pellegrin, avait, dans une allocution tout aussi incisive, fustigé ce mauvais usage du médicament. Lequel a, comme autre conséquence, l'augmentation des dépenses de l'État liées à la Santé, notamment dans le contexte gabonais des prises en

charge par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs).

« Nous avons choisi ce thème, car aujourd'hui, dans notre pays, grâce aux avancées sociales consenties par les plus hautes autorités de l'Etat, en tête desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba, la problématique de l'accès au médicament est en train de se résoudre. Reste alors son usage rationnel qui, aujourd'hui, commence à poser problèmes. Nous remarquons de plus en plus les effets pervers de la mise en place d'un système social, des surconsommations, des sur-prescriptions, des ordonnances de complaisance, des systèmes de reventes parallèles », a dénoncé M. Rebienot Pellegrin.

Concluant son propos, le président du Sypharga a rappelé que l'usage rationnel du médicament « suppose que les patients reçoivent des médicaments adaptés à leur état clinique, dans les doses qui conviennent à leur besoin individuel, pendant une période adéquate et au coût le plus bas pour eux-mêmes et leur collectivité ».

## Vie du journal

## Le lycée Colbert au cœur du fonctionnement d'un organe de presse écrite

AJT

Libreville/Gabon

Une vingtaine d'élèves de cet établissement secondaire privé de la capitale ont visité les installations et la Rédaction de l'Union hier matin. Ils en sont repartis fort instruits.



Photo : Wilfried MBINAH

Les élèves du Lycée Colbert découvrant le service Documentation de L'Union.

lecture et le montage des articles et photos, etc., tout a été expliqué à nos jeunes visiteurs.

Pour d'amples explications sur le fonctionnement de la Rédaction d'un Quotidien, les élèves ont discuté avec les différents responsables de services présents lors de leur passage. Les difficultés rencontrées dans l'exercice de ce métier ont également été abordées, ainsi que les règles déontologiques du journalisme.

« Pour moi, cette visite a été fort instructive. Parce qu'on a pu découvrir comment se fait un journal, d'où viennent les informations que l'on lit dans l'Union chaque matin, etc. », a souligné Tatiana,

élève en classe de Seconde, avant d'ajouter : « en sortant de là, je suis satisfaite. Parce que la raison pour laquelle je suis venue était de voir, moi-même, si ce qu'on dit au quartier, comme quoi l'Union écrit des choses qui ne sont pas forcément vraies, est exact. On nous a expliqué que les informations qui sont publiées sont vérifiées avant publication. Maintenant, je sais d'où viennent ces différentes informations, et j'en suis satisfaite ».

C'est donc instruits sur le journalisme, particulièrement en presse écrite, que les élèves du lycée Colbert ont quitté notre Rédaction, en milieu de matinée.



Photo : F.B.E.M

Les élèves posant avec quelques journalistes, au sortir de la visite.

Sous la conduite des journalistes du service Société et Culture, la vingtaine d'élèves du lycée Colbert et leurs encadreurs ont découvert l'univers de la presse écrite. Les différentes étapes de la chaîne de production du journal, la collecte de l'information, la fabrication du journal, la re-



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**COMMUNIQUE**

**RECENSEMENT PHYSIQUE**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les pensionnés et rentiers régulièrement payés dans le réseau PosteBank, qu'elle procédera du 04 au 13 mai 2016, au recensement physique de ces bénéficiaires de prestations sur l'ensemble du territoire national.

A cet effet, il leur est demandé de se présenter dans les différents bureaux de Poste de leur lieu de résidence permanent ou provisoire munis des documents suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une photo d'identité récente ;
- Un ancien bulletin de paiement de la prestation.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2016, les bénéficiaires de prestations qui n'auront pas été recensés, verront leurs paiements suspendus, en attendant le justificatif de vie et l'identité prouvée du bénéficiaire.

Fait à Libreville, le 20 avril 2016.

**Le Directeur Général**



**Dr Desiré LASSEGUE**

**NB :**  
En cas de réclamation, veuillez contacter notre service Réclamation au +241 01 79 12 37  
Centre d'appels : +241 01 79 73 00  
Mail CNSS : information@cnss.ga  
Le présent recensement n'exclut pas le dépôt d'un certificat de vie et / ou de non remariage en fin d'année.



Éditeur : C. Indépendance - BP 128 Libreville - Gabon - Tél : 01 79 12 02 - Fax : 01 79 64 26 - www.cnss.ga